



Les matinales du Pays



HISTOLOGE SIGNAL LOGEMENT



**Création d'une plate forme de
signalement pour lutter contre le
logement non- décent depuis le 01
janvier 2023**

**Sortir du mal logement
c'est possible**

Signal Logement vous accompagne
en quelques clics.



<http://signal-logement.beta.gouv.fr/>

Histologe devient Signal Logement ! Un nouveau nom et un nouveau site pour mieux refléter notre mission : lutter contre le mal logement !



Signaler un logement en mauvais état

Vous êtes locataire, propriétaire ou bailleur ?

Malgré vos démarches, les désordres rencontrés dans le logement n'ont pas été pris en charge ?

Signal Logement vous accompagne pour constituer et suivre votre dossier auprès des services compétents !



<https://signal-logement.beta.gouv.fr>

LES PARTENAIRES

- 7 institutionnels : Etat (ARS, DDTM, DDETS)
- CAF, MSA, ADIL et CD 34
- ✓ EPCI
- ✓ communes dont 3 SCHS
- ✓ operateurs : Urbanis, Soliha, In situ
- ✓ bailleurs sociaux

**La DDTM gère la plateforme et oriente les demandes
aux partenaires**

POUR DEVENIR PARTENAIRE

- Pour les communes ou EPCI qui souhaitent ouvrir un compte Se rapprocher de la DDTM qui gère la plateforme

ddtm-shaj-ru@herault.gouv.fr

QUI PEUT FAIRE UN SIGNALEMENT?

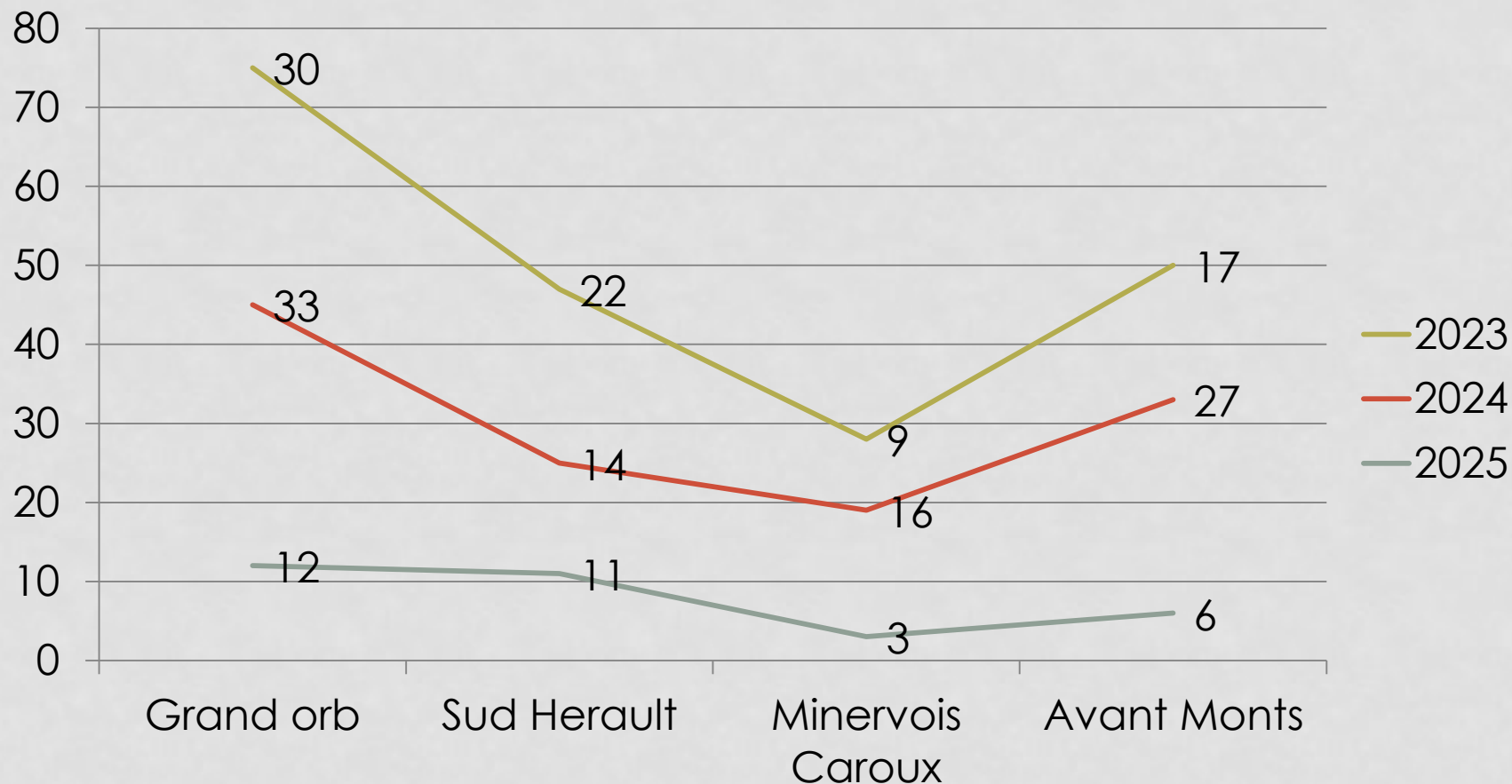
- Les locataires
- Tous les entrants à domicile

COMMENT FAIRE?

- Se connecter et suivre le déroulé ,
- Si besoin s'appuyer sur France service , travailleurs sociaux , ou Pays Haut Languedoc et vignobles

- <https://signal-logement.beta.gouv.fr>

QUELQUES DONNÉES PAR TERRITOIRE



ACTION NON DECENCE CAF

- Depuis 2020 le pays Haut Languedoc et Vignobles a conventionné avec la CAF,
- La mission confiée au Pays par la CAF permet de qualifier l'état du logement pour les locataires qui relèvent de la CAF

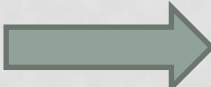
ACTION CAF EN VUE DU MAINTIEN DU LOCATAIRE DANS LES LIEUX

Suite à la visite :

- si le logement est décent classement du signalement;
- Si le logement est non décent:
 - Période contradictoire de 1 mois pour la bailleur après envoi du rapport de visite
 - Période amiable de 2,5 mois pour réaliser les travaux
 - Suspension du droit au logement au bout des 2,5 mois si les travaux ne sont pas réalisés. **Le locataire doit toujours s'acquitter du reliquat entre l' allocation logement et le montant du loyer**
- Si suspicion insalubrité relai à l'ARS;
- Si suspicion péril relai à la commune concernée,

ACTION NON DECENCE CAF DANS LE CADRE DU PERMIS DE LOUER

Dans le cadre de la convention tripartite entre les EPCI engagés dans le permis de louer , la DDTM et la CAF intervention du Pays au titre de la convention non-décence pour qualifier l'état du logement dans le cadre des infractions au permis de louer

- logement non décent et infraction au permis de louer  suspension du droit au logement sans période contradictoire et amiable.
- **Le locataire doit toujours s'acquitter du reliquat entre l'allocation logement et le montant du loyer**

EN COMPLEMENT

- Réunion trimestrielle organisée par le Pays
- Action qui s'inscrit dans le Plan Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne qui permet de réunir les partenaires afin d' échanger sur des situations singulières dans le but de parvenir à une issue

LES PARTENAIRES

- L'Adil pour les questions juridiques en permanences à St Chinian au siège du PaysHLV 2 jeudis par mois.Prise de rendez-vous:

www.adil34.org

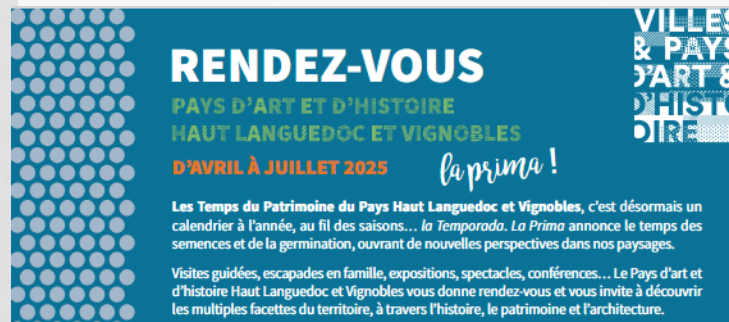
- La DDTM pour toute questions d'orientation, connexion , procédures :

ddtm-shaj-ru@herault.gouv.fr

- Le Conseil départemental de l'Hérault via les travailleurs sociaux de secteur
- La CAF
- L'ARS
- Le Pays Haut Languedoc et Vignobles 04 67 38 11 10

Les Actus des matinales du Pays

N'hésitez pas à relayer les programmes suivants :



Les Rendez-vous du Pays d'art et d'histoire:

https://www.haut-languedoc-vignobles.com/sites/haut-languedoc-vignobles/files/brochures/files/web_temporada_avril2025.pdf

Découvrez les productions locales avec les Rendez-Vous au Pays 2025.

https://www.haut-languedoc-vignobles.com/sites/haut-languedoc-vignobles/files/brochure_s/files/programme_rdv_au_pays_2025_t1_web.pdf



Comprendre et agir pour une alimentation saine et durable!

Rejoignez-nous à l'atelier « Fresque de l'alimentation » à la mairie de Saint-Chinian
Samedi 24 mai, de 14h à 17h,

C'est gratuit, c'est à partir de 12 ans. Les places sont limitées,

Inscrivez-vous (obligatoire) au 06 08 63 20 81 ou mieuxmanger34360@gmail.com



MERCI DE VOTRE ATTENTION

